

PROPOSITION DE MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

POUR VOTRE FACTURATION D'EAU

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le règlement de vos factures d'eau et de vous proposer un mode de paiement plus simple et sécurisé, le Syndicat d'eau des Fontenottes souhaite mettre en place la possibilité de régler vos factures par **prélèvement automatique, courant 2027**.

Ce mode de paiement est proposé aux abonnés qui le souhaitent. Il vous permettra de régler automatiquement vos factures à leur échéance, sans avoir à effectuer vous-même le paiement à chaque réception de facture.

Si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau mode de règlement, nous vous invitons à **compléter et signer le document de mandat de prélèvement joint à votre facture du 3^{ème} trimestre**, puis à nous le retourner selon les modalités indiquées sur le formulaire.

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier attentivement les informations renseignées, notamment vos coordonnées bancaires, afin de permettre la mise en place du prélèvement dans les meilleures conditions.

Le prélèvement automatique reste bien entendu **facultatif**. Les abonnés qui ne souhaitent pas opter pour ce mode de paiement pourront continuer à régler leurs factures selon les modalités habituelles.

Nous espérons que cette nouvelle possibilité vous apportera davantage de simplicité et de tranquillité dans le règlement de vos factures d'eau.

Nous vous remercions par avance de votre attention et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



03 84 68 72 93

sif.purgerot@orange.fr